

Dossier Handicap

Handicap : 10 questions / 10 réponses

L'Union Régionale Île-de-France de la **CFTC** vient de publier un livret réalisé par des militants du réseau, des référents handicap **CFTC** et l'équipe confédérale. **Ce livret répond à 10 questions essentielles** sur les problèmes de santé et de handicap :

- ✓ Maladie chronique, fatigabilité, déficience visuelle ou auditive, problèmes articulaires, troubles psychiques, ...**Comment faire pour continuer à travailler ?**
 - ✓ **Dois-je attendre la fin de mon arrêt maladie pour informer mon médecin du travail** sur mes difficultés à reprendre mon poste ?
 - ✓ Le médecin du travail parle de me déclarer inapte à mon poste : **que va-t-il se passer ?**
 - ✓ Dans quel cas peut-on se faire **reconnaitre travailleur handicapé** ?
 - ✓ Se faire reconnaître travailleur handicapé, **à quoi ça sert** ?
 - ✓ Est-il vrai que **les employeurs doivent embaucher des personnes handicapées** ?
 - ✓ Je vais être licencié pour inaptitude et ça m'inquiète. **Comment vais-je retrouver du travail** ?
- ✓ Qu'appelle-t-on « **aménagement de poste** » ou « **compensations** » ?
- ✓ Je travaille dans une entreprise de plus de 250 salariés. **Y a-t-il un référent handicap** ?
- ✓ Je suis confronté à un problème de handicap. **Comment le syndicat CFTC peut-il m'aider** ?

[Cliquez ici pour lire les réponses](#)

Handicap : Zoom sur la RQTH

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) s'obtient en contactant la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) afin de monter le dossier.

Si vous êtes en situation de handicap, psychologiquement, **ce n'est évidemment pas une démarche très facile à appréhender**. La décision pour constituer ce dossier vous appartient. Néanmoins, la **CFTC** vous recommande fortement d'y réfléchir. Souhaitez-vous ou non révéler votre handicap qui ne se voit pas forcément ? Jusqu'à quel point ? A qui ? **Vos élus CFTC vous soutiennent dans cette démarche et peuvent vous accompagner en toute discréetion** pour prendre cette décision.

Chez **Crédit Agricole SA**, cette reconnaissance vous sera précieuse pour permettre, en lien avec le médecin du travail et la cellule Handicap, **d'adapter le mieux possible votre poste de travail à votre situation**. Si besoin, un ergonome interviendra pour vous accompagner. Vous pourrez aussi éventuellement bénéficier de mesures complémentaires : par exemple un forfait télétravail élargi, l'aménagement de votre poste de travail à votre domicile ou encore une aide pour le trajet domicile/travail. **Votre CSE prévoit aussi des aides financières avec cette RQTH**.

Un jour vous aurez peut-être aussi besoin dans votre vie privée de l'ensemble des aides financières ou humaines prévues par l'état, votre région ou votre département. Cette RQTH sera alors indispensable pour les débloquer plus rapidement. Notez qu'un dossier RQTH prend généralement plusieurs mois. **Si vous l'avez anticipé, ce sera autant de mois gagnés quand vous en aurez besoin !**

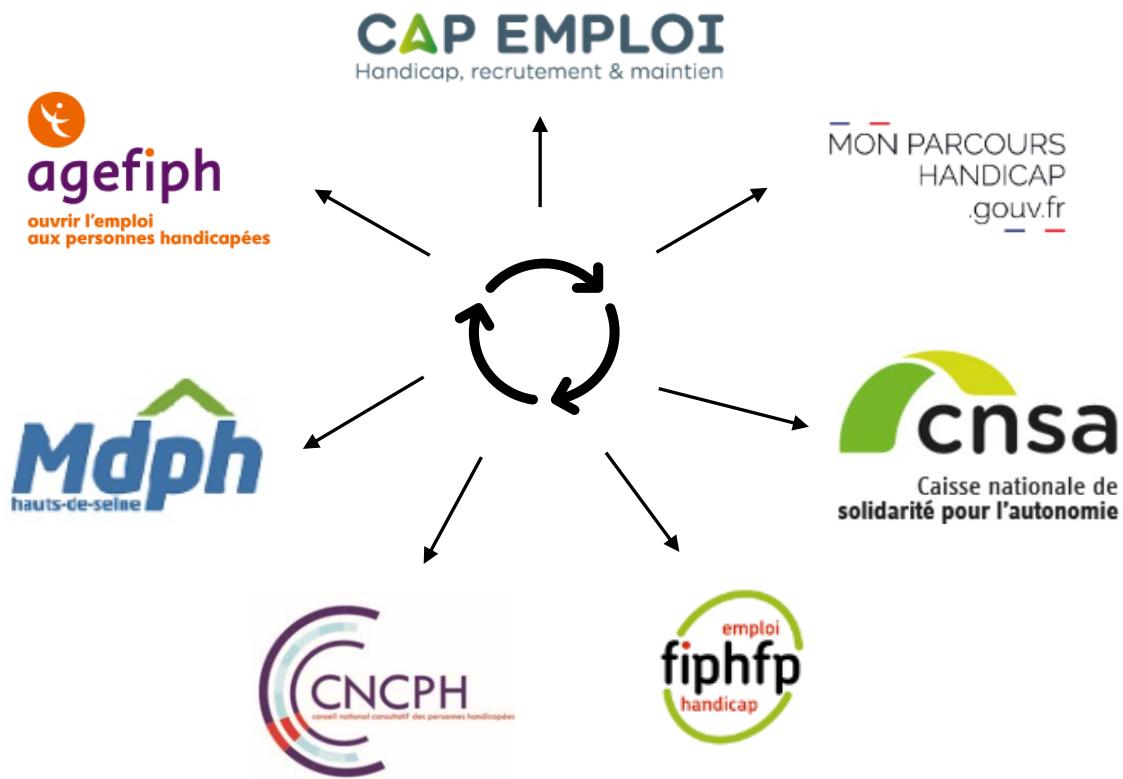


Handicap : les sites à connaître

Quelques acteurs sont des **références** en matière de handicap. Citons notamment :

- ✓ L'AGEFIPH Association nationale de GEstion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées
- ✓ Les MDPH Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées. Il y en a une par département. Nous vous proposons celle des Hauts de Seine
- ✓ **Mon Parcours Handicap** sous l'égide du Gouvernement
- ✓ **Cap Emploi** Organismes dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Un par département. Nous vous proposons celui des Hauts de Seine
- ✓ Le CNCPH Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées
- ✓ La CNSA Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- ✓ Le FIPHFP Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Cliquez sur l'icône correspondante pour ouvrir le site qui vous intéresse :



Handicap : Crédit Agricole SA en parle et agit !

Cliquez sur l'une des icônes ci-dessous pour retrouver toutes les publications et actions de Crédit Agricole SA en faveur du handicap :





Zoom sur l'inaptitude

L'inaptitude est le constat par le médecin du travail que l'état de santé du salarié justifie un changement de poste. Plus de 100 000 salariés sont concernés tous les ans par un avis d'inaptitude, ce qui doit nous alarmer d'autant que 95% des déclarations d'inaptitude aboutiraient à un licenciement.

Source Journal **CFTC Cadres** n° 174 septembre 2023 pages 10 et 11

À lire ici



Apprentissage et Handicap

Le nombre d'apprentis en situation de handicap a augmenté de 21% entre 2021 et 2022, avec plus de 10 000 apprentis en situation de handicap dans le secteur privé en 2022 (source DARES).

Crédit Agricole SA a une politique dynamique pour le recrutement des jeunes en alternance ou en apprentissage. Les offres d'emploi en alternance sont ouvertes à toutes les mixités incluant bien sûr le handicap visible ou non.

L'AGEFIPH et le FIPHFP (déjà mentionnés plus haut) ont rédigé un guide sur l'apprentissage et le handicap qui traite du sujet selon les différents points de vue et qui peut vous concerner.

À lire ici



La CFTC se mobilise !

Que vous soyez vous-même en situation de handicap, manager ou collègue d'une personne en situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter.



Parce que 80% des handicaps sont invisibles (*), ensemble, faisons du travail un droit pour TOUS !

(*) source : www.agefiph.fr/actualites-handicap